
**Rapport de la Commission des finances du Conseil communal
d'Yverdon-les-Bains chargée de l'examen du préavis PR26.16PR
concernant
la 1^{ère} série de compléments au budget 2026**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances a siégé le 18 mai 2026 afin d'examiner le préavis cité en titre. Elle était composée de Mesdames et Messieurs Layla OUTEMZABET, Françoise PANASCI, Nicola DI MARCO, Olivier JAQUIER, Juan RAMIREZ, Laurent ROQUIER, Ervin SHEU, excusé, remplacé par Gian Carlo VALCESCHINI et de la soussignée, présidente, désignée rapportrice.

La délégation municipale était composée de MM. Pierre DESSEMONTET, Syndic, et Fabrice WEBER, Chef du Service des finances. La Commission les remercie pour leur disponibilité ainsi que pour les précisions apportées au cours de la séance.

Présentation du préavis

La première série de compléments au budget 2026 porte sur une augmentation des charges de CHF 763'850.- et des revenus de CHF 151'970.-, soit un impact net de CHF 611'880.- de charges supplémentaires.

Une partie des crédits complémentaires, pour un montant de CHF 120'600.-, concerne le remplacement de personnel en raison de congés maternité ou d'absences prolongées. Il s'agit de la manière adéquate d'annoncer ces dépassements, bien que l'on sache que les charges effectives de personnel s'écartent chaque année de plusieurs millions des montants budgétés.

Des charges pour un montant de CHF 274'450.- sont compensées, totalement ou partiellement, par des recettes supplémentaires ou par des économies annoncées sur les frais de personnel.

Deux événements clairement imprévisibles, liés à une tempête (réparation de la toiture du poste électrique de Montagny) et à du vandalisme dans une cour d'école, génèrent des charges de CHF 95'000.-.

La Commission des finances a demandé des compléments d'information sur plusieurs postes du préavis et formule les commentaires suivants :

Jeunesse et cohésion sociale

57900.3132.00 *Honoraires conseillers externes, experts* 50'000

La situation s'étant fortement dégradée, une intervention rapide s'est avérée nécessaire et il a fallu agrandir la cour de Zone Bleu. Cela a permis le déménagement d'un Service de la Ville.

57900.3160.00 *Loyer et bail à ferme des biens-fonds* 50'000

57900.3110.00 *Meubles et appareils de bureau* 50'000

Certains commissaires estiment que ces dépenses auraient pu être incluses dans le budget.

En raison de la modification, le loyer payé par Zone Bleue devrait augmenter, permettant une compensation, laquelle n'est toutefois ni mentionnée ni quantifiée dans le préavis.

Sécurité publique

11100.3132.00 *Honoraires conseillers externes, experts* 22'000

Certains commissaires considèrent que l'acquisition d'un logiciel constitue une dépense prévisible qui aurait dû être intégrée au budget ordinaire.

Urbanisme, RH, Culture et Durabilité

02220.3091.00 *Recrutement du personnel* 50'000

Pour le recrutement du/de la chef-fe du Service des énergies, le profil recherché est difficile à trouver et le processus nécessite plusieurs étapes dont un assessment. L'économie effective sur les charges salariales dépendra de la durée de vacance du poste. Si celle-ci se prolonge, le montant pourrait être entièrement compensé.

79001.3132.00 *Honoraires conseillers externes, experts* 50'000

En raison d'un projet confidentiel, aucun complément d'information n'a été obtenu par la COFI.

Hormis les montants mentionnés ci-dessus, les autres lignes de crédits complémentaires, représentant un total net de CHF 99'800.-, n'ont pas suscité de questions ou commentaires particuliers lors de l'examen du préavis par la COFI.

Considérations

La Commission des finances relève que plusieurs crédits complémentaires présentés atteignent le seuil de compétence financière de la Municipalité fixé à CHF 50'000.-. Certains commissaires s'interrogent sur la récurrence de cette situation et souhaitent que la Municipalité demeure attentive à soumettre au Conseil communal les dépenses dont l'importance ou la portée le justifie.

Plusieurs dépenses ont suscité des interrogations quant à leur caractère imprévisible ou urgent. Certains commissaires estiment qu'elles auraient pu être intégrées au budget ordinaire ou différées jusqu'au budget suivant.

La Commission constate avec satisfaction que les compensations financières (recettes supplémentaires ou économies de charges) sont désormais mieux documentées dans le préavis. Elle encourage la Municipalité à poursuivre dans cette voie.

Enfin, la COFI rappelle que les crédits complémentaires doivent conserver leur caractère exceptionnel et rester réservés aux dépenses imprévisibles et urgentes.

Conclusion :

C'est à une évidente majorité, que la Commission des finances vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis concernant la 1^{ère} série de compléments au budget 2026, tel que présenté par la Municipalité.

Pour la Commission des finances
Juliana LEON, Présidente



Yverdon-les-Bains, le 8 juin 2026